

Commune de Brebotte

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 14 juin 2016**

**Etaient présents :** Pierre Vallat, Marie Noëlle Michaud, Michel Simon, Anna Vallat, Roland Roueche, , Patrick Lhermitte, Alexandre Ulsas et Cyril Stehlin.

La réunion débute à 19 heures.

Mme Muriel Touzain excusée, donne pouvoir à Marie Noëlle Michaud.

**Secrétaire de séance :** Mme Anna VALLAT

### **1. Adoption du compte rendu de la réunion 12 avril 2016**

Aucune remarque n'a été effectuée. Adoption.

### **2. Informations du maire sur :**

#### **La revue Municipale**

Il s'agit d'un travail collectif.

Anna collecte les informations et rédige les textes.

Le contenu est ensuite analysé par Marie Noëlle, Michel et Pierre en réunion hebdomadaire du mardi matin.

Patrice apporte sa contribution pour la mise en page et l'impression qui est confiée à la société ADEO Belfort.

Merci à tous pour ce beau travail.

Il est nécessaire de faire un retour sur un point qui explique nos possibilités d'investissements notamment pour cette revue.

Le maire et les adjoints ont pris l'engagement en début de mandat de ne pas prendre d'indemnités et de remplir leurs fonctions bénévolement.

Ce sont 8000€ par an qui sont disponibles pour des investissements.

Les élus travaillent les dossiers et travaillent aussi sur le terrain.

De nombreux travaux sont réalisés par des élus, ils sont importants et ne coûtent rien, leur estimation peut être évaluée entre 10 000€ et 20 000€ suivant les années. Plusieurs agriculteurs nous rendent aussi des services qui sont des économies importantes pour la commune (entretien des chemins ruraux)

Nous sommes présents sur le terrain et profitons de toutes les opportunités. La dernière c'est 4 semi remorques de rabotage (valeur plus de 1000€)

Il me semble utile de préciser tout cela, car c'est un résumé de l'esprit qui nous anime. Point sur l'évolution du dossier fibre optique

#### **Position du conseil Municipal du 11 janvier 2007 au sujet de l'ADSL**

Dans un courrier de décembre 2006 le député propose à la commune de s'inscrire dans un plan pour le développement d'Internet (ADSL) - La réponse des responsables de la commune du 11 janvier 2007 est négative, avec la précision suivante: Pas intéressé et non prévu aux dépenses.

#### **Où en est-on aujourd'hui dans ce domaine ?**

La compétence c'est-à-dire celui qui seul peut investir dans ce domaine est le Smau (encore ancienne structure) ou le pôle métropolitain (structure non encore créée).

Nous entendons beaucoup de discours mais ce ne sont que des discours.

Ce qui est concret, ce sont les actes, les pressions exercées par les responsables de la Communauté de Communes sur les organismes détentrices de la compétence.

Nous avons aussi un sénateur issu du monde rural qui travaille pour que nous ne soyons pas oubliés.

Nous devrions dans les mois prochains avoir des nouvelles encourageantes.

### **Remise par le maire des archives municipales : 11 mars 1983**

Est présenté le document signé par l'ancien maire et nouveau maire en 1983. Un document semblable aurait du être signé en 2014 pour la remise des archives communales au nouveau maire. Cette formalité n'a pas été réalisée par le maire sortant.

### **Départ du conseil municipal.**

La 3eme adjointe a fait part de sa démission en préfecture. Sa décision a été acceptée par M. Le Préfet.

### **Optymo, transport en commun et ligne 35**

Optymo à la demande a été supprimé fin mai 2016.

La ligne 35 dessert maintenant notre commune avec six allers/retours par jour en semaine

Nous avons rencontré une difficulté pour implanter le panneau Optymo rue de l'écrevisse coté impair. Nous avons contacté les autorités compétentes, pour connaître le plan d'alignement des routes. Nous voulons respecter la légalité.

Les services de la direction des routes se sont dépacés avec le plan d'alignement officiel. Nous avons maintenant des connaissances nouvelles dans ce domaine précis.

Ensuite une décision a été prise avec le propriétaire riverain pour l'implantation du panneau Optymo.

### **3. Point sur les travaux réalisés entre avril et juin 2016**

Bureau secrétariat de mairie en cours de confection par l'entreprise Choux de Brebotte. Des stores ont également été posés.

**Arbres déracinés:** Les troncs ont été déchiquetés, les berges réparées par la pose de piquets d'accacias. La terre a été remise en place par un agriculteur. Tout le travail a été fait bénévolement.

**Butte du tilleul a été reprofilée** et la terre a été récupérée pour faire les écoulements côté mairie ; il reste à planter du gazon.

Les élus en ont profité aussi pour **supprimer un lieu dangereux** situé à coté du petit parking rue du Cotais.

### **Rabotage gratuits.**

Les élus ont eu l'opportunité de récupérer quatre semi remorques de rabotage gratuits. Deux ont été stockés provisoirement sur la place, un chemin de l'église, et le dernier vers le canal (entrée parking).

### **Rue des haies**

Nous avons profité de cette opportunité pour décaper le coté pair la rue des Haies et le renforcer avec ce rabotage. De même un passage piéton a été créé coté impair comme cela avait été demandé. Au cours de ces opérations nous avons découvert des câbles électriques en terre non sécurisés au pied d'un poteau électrique. La sécurité a été rétablie par une protection en béton. M. le Maire va faire un courrier à EDF pour signaler ce problème. Tout ce travail a été réalisé par des bénévoles.

### **Entretien des chemins ruraux**

Dans le cadre de l'entretien des chemins ruraux la municipalité a fait livrer quatre semi remorques supplémentaires de gravier soit 120 tonnes. Deux agriculteurs ont accepté gracieusement de le répartir sur les chemins. Ce travail d'entretien a été réalisé, champs de la Nos, mais aussi à la , Milière, au Paquis, et au carrefour des Gouttes.

Des regards bouchés aux Côtais depuis de nombreuses années ont été curés, par les

élus, il subsiste une difficulté pour déboucher un tuyau qui passe sous la chaussée mais une solution sera trouvée.

### **Travaux chemin de l'église (coté Bretagne)**

Les travaux de récupération des eaux de ruissellement ont été menés comme prévu. Un fossé de récupération a été creusé et un fossé d'écoulement a été busé. Deux regards ont été réalisés par l'ouvrier communal et les élus.

Couronne béton avec tampon récupérée gratuitement au musée de l'artisanat. Dans la même démarche le réseau de drainage des eaux du plateau de sport ont été remis en état de fonctionnement et un regard avec grille a été mis en place pour permettre un entretien régulier.

### **Plan de sécurité routière**

Les élus considèrent que les résidents de notre commune doivent être respectés par les automobilistes, la sécurité des résidents est un aspect qui leur apparaît très important. Ils écoutent, ils étudient, ils décident et assument leurs décisions.

### **La sécurité et solidarité**

Exemple rue des Haies : pose de barrières et mise en place d'écluses de priorité qui empêchent les voitures d'une part de monter sur le trottoir et d'autre part les obligent à ralentir. La rue est règlementée à 30 km/heure.

Exemple rue de l'Ecrevisse: Pose des panneaux « stop » comme cela s'est fait par ailleurs dans toutes les communes qui nous entourent.

Les panneaux ont été positionnés avec les techniciens du service des routes, en tenant compte des axes de circulation, notamment des sorties de semi remorques de la rue des haies.

Le positionnement des panneaux peut rarement satisfaire tout le monde. Ils posent cependant moins de problème que ceux de Grosne ou d'Autrechêne.

Ce carrefour est maintenant sécurisé de manière réelle.

Suppression du danger de traversée de route pour se rendre rue des haies empruntée régulièrement par des tracteurs et des camions. Le miroir sera supprimé et remis dans un autre lieu où il sera utile.

Huit lieux seront mieux sécurisés qu'il s'agisse de sortie de cour, de la sortie de la rue Sous les Haies ou de propriétés riveraines qui ont subi les conséquences de sorties de route qui auraient pu être dramatiques.

Au delà du discours et des hypothèses nous avons là une solution concrète pas ruineuse pour la collectivité, que nous résumons par: Sécurité, solidarité et respect des riverains.

### **4. Conséquences de l'orage de la nuit du 28 au 29 mai et orientations à prendre pour protéger le centre de la commune**

Suite au dernier orage et aux pluies diluviennes, un recensement des lieux où il y a eu des problèmes a été réalisé le lendemain avec reportage photographique. Ces lieux sont les suivants:

Combal, Chemin du Chêne, Cotais, Haut Poirier, chemin de l'étang de la Monnaie et Trou de marne.

Les dégâts les plus marquants ont été; une cour au Combal et le chemin de l'étang de la Monnaie

Pour que cela ne se reproduise plus des mesures évidentes sont à prendre.

"La commission travaux" étudiera dès la rentrée de septembre ces secteurs et proposera la manière la plus simple et la moins onéreuse tout en étant efficace pour

drainer les eaux de ruissellement hors du centre du village.  
Les élus donnent un avis favorable à cette démarche et souhaitent que des solutions et les travaux nécessaires soient réalisés avant la fin du mandat en cours.

#### **5. Choix de l'entreprise chargée des travaux de la place et de la cour de la mairie**

Budget total H T. de l'ordre de 36 400€, pour les deux parkings (place du village et parking mairie) Ce projet a été adopté lors de la réunion d'avril dernier.  
Nous avons à ce jour 14 500€ d'aide confirmée et une autre subvention sera demandée à la région dans le cadre d'aide aux travaux publics

Les élus ont trois références de prix, cabinet d'étude et deux entreprises, auxquelles la même demande a été formulée.

Après explication et présentation des chiffres et de leur contenu l'entreprise Ungut a été retenue par les élus à l'unanimité

#### **6. Demande de subventions**

**Fond de concours de la CCST fonctionnement** : nous recevrons 2500 Euros pour aider aux financements de nos dépenses (secrétariat, chauffage, électricité...)  
Délibération favorable prise à l'unanimité des élus.

**Fond de concours de la CCST investissement** : nous demandons une subvention d'investissement de 4 500€ sur ce qui nous est réservé par la communauté pour les travaux place et cour de la mairie.  
Délibération favorable prise à l'unanimité des élus.

#### **Projet d'investissement croissance verte CCST**

La CCST a décidé avec les communes qui le souhaitent de lancer un plan d'investissement croissance verte initié par le ministère de l'environnement.

Nous avons un dossier prêt pour limiter les dépenses d'énergie en ce qui concerne l'éclairage public. Nous pourrions obtenir 4000 Euros.

Cette initiative de la CCST, est une bonne chose pour une coopération inter communale, la commune avait au maximum une semaine pour présenter son dossier, ce qui a été fait dans les délais impartis

Il est proposé de prendre une délibération autorisant le maire à demander une subvention dans le cadre de ce dossier croissance verte. Sur ce dossier la commune a confirmation d'une aide du Siagep de l'ordre 1130 Euros).

Délibération favorable prise à l'unanimité des élus.

#### **Aide de la région aux investissements de Travaux Publics**

Nous avons un dossier prêt. Ceci s'explique par l'étude globale que nous avons réalisée en 2015. Notre programmation de travaux a été décidée par le conseil. Nous pouvons de ce fait postuler à toutes les opportunités d'aides annoncées voir dans certains cas proposées.

Aujourd'hui il s'agit de bénéficier d'une aide "travaux publics".

Le maire demande aux élus de prendre une délibération autorisant la commune à demander à la région une subvention travaux publics.

Délibération favorable prise à l'unanimité des élus.

- Désignation d'un(e) représentant(e) du conseil municipal au syndicat de gestion du R P I

Alexandre étant suppléant devient titulaire.

Michel, vice président du RPI propose que Pierre Vallat devienne le suppléant

Délibération favorable prise à l'unanimité des élus.

## **7. Compte rendu des commissions et des délégués communautaires**

### **Réunion de la Commission Patrimoine Intercommunale**

La commission s'est réunie le mardi 10 mai 2016 à 19h.

Etaient présents :

Pour la commune de Bretagne : Claude Bruckert, maire Vincent Fréard ; 1er adjoint, Daniel Couturier ; membre de la commission travaux.

Pour la commune de Brebotte : Anna Tarquinio Vallat, chargée de communication ; Pierre Vallat maire et Roland Roueche, membre de la commission travaux.

### **Une histoire commune aux deux municipalités**

Après un bref rappel de l'histoire bâtiment église de 1660 à 1853, nous avons passé en revue les travaux réalisés par les communes au cours des cinquante dernières années :

Toiture

Charpente

Mur extérieur

Clocher

Entretien extérieur

### **Le rôle des communes**

Les communes ont entretenu comme elles en ont le droit la structure du bâtiment. Il nous apparaît souhaitable et nécessaire que l'intérieur du bâtiment soit remis en état avec le concours de la paroisse et du diocèse.

Après une visite du bâtiment nous avons constaté l'état du plafond de plâtre qui se dégrade au point de devenir inquiétant, voire dangereux. Son remplacement par un plafond en bois comme à Froidefontaine et Novillard serait souhaitable.

Le plancher de la tribune doit être renforcé et les vitraux mis en valeur et si possible protégés.

Il faut également trouver une solution à l'humidité qui abîme les murs. Une aération permanente du bâtiment est une nécessité pour éviter les odeurs liées à l'humidité ambiante.

### **Envisager une restauration**

La commission souhaite une rencontre avec les membres de la commission économique de la paroisse, pour évoquer avec eux comment sensibiliser la population à la remise en état intérieur de l'édifice et imaginer « le type » de restauration envisageable (critères à prendre en compte, 1660, 1768, 1853, 1964 ?).

Cette première réunion pourrait se tenir en juin (mardi 21 juin à 19h)

Dans un deuxième temps une réunion publique pourrait être envisagée en septembre/octobre 2016.

### **Syndicat gymnase**

Fonctionnement 2015 : 96'000 Euros prévu au budget ; réalisé 60'673 Euros

Prévision 2016 : 61'643 Euros et aucun investissement en 2016.

Un plan départemental de rénovation des gymnases des collèges du département a été mis en place. Montreux Château est programmé dans ce plan mais la programmation n'est pas connue à ce jour par la commune.

### **• Coupe et travaux en forêt**

Un forestier avait par erreur coupé des vernes sur deux propriétés privés. Les propriétaires ont été indemnisés au prix de l'affouage (6 stères).

Pour la forêt sous Chesal, l'ONF nous a proposé un devis de travaux pour 5312,16€

auquel nous n'avons pas donné suite.

Nous verrons plus tard quand ce secteur sera au clair.

Nous devons couper tous les sapins dans cette forêt, ils sont malades. Leur vente sur pied est estimée entre 2'259 et 2'200 Euros.

La prochaine coupe est prévue au bois défendu (coté Bretagne) et ensuite au cotais.

Affouage : 17 Stères à facturer.

Délibération pour encaisser les 17 stères à 7 euros : Délibération favorable prise à l'unanimité des élus.

### **Communauté de Communes**

Fut évoqué l'inauguration des cabanes des grands reflets (étang Verchat à Joncherey, où la commune était représentée. Dans son discours le président de la Communauté à évoqué publiquement la deuxième phase de développement touristique communautaire à Brebotte autour du café du canal. Divers contacts ont été pris à cette occasion avec les responsables des cabanes, avec la représentante de la Région Bourgogne Franche Comté et les responsables du Conseil Départemental et des responsables de la municipalité de Joncherey.

### **7. Recrutement d'agent occasionnel**

Une délibération favorable prise à l'unanimité des élus.

### **8. Délibération au sujet des concessions du cimetière et solution à trouver**

**Il faut reprendre une délibération pour les dimensions des concessions soit une double 240X240 ou simple 120X240**

Une délibération favorable prise à l'unanimité des élus.

Les nouvelles règles de gestion des cimetières et la gestion oblige le conseil municipal à reprendre ce dossier.

La commune a récemment été confrontée au fait qu'une concession achetée et inscrite aux hypothèque a été revendue à une autre famille dans les années 1990. Nous devons maintenant solutionner ce problème.

Nous devons rapidement, établir un règlement du cimetière et établir un nouveau plan des concessions. Il devra être réalisé avec des mesures précises. Le conseil devra aussi étudier la création d'ossuaire et des emplacements pour colombarium.

### **9. Informations diverses**

#### **a. rappel sur les nuisances de voisinage**

#### **b. machine à pain**

#### **Bruits, animaux, piscine**

En début d'été et suite aux plaintes de plusieurs habitants de la localité il apparait utile de rappeler le contenu de l'arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage et autres nuisances.

Cet arrêté préfectoral établit une différence entre les particuliers et les entreprises :

#### **Pour les entreprises les horaires sont suivant:**

de 7h à 20h sauf le dimanches et jours fériés

#### **Pour les particuliers les horaires sont les suivant**

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Samedi : de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00

Dimanche et jours fériés : 10h00 à 12h00

L'arrête préfectoral applicable dans la commune peut être consulté en mairie

### **Concernant les animaux et leurs maîtres.**

Il est rappelé que :

- Personne n'est autorisé à laisser sur les voies publiques ou dans les propriétés privées les déjections de son animal.
- Pour les mêmes raisons auxquelles s'ajoutent un aspect sécurité routière, la divagation d'animaux n'est pas autorisée sur le territoire de la commune
- Les nuisances d'abolements intempestifs sont règlementées par l'article 9 (arrêté préfectoral)

### **Distributeur de pain convention difficile à mettre en place**

L'ancienne municipalité a pris la délibération autorisant l'installation de la machine à distribuer le pain, mais n'a pas fait signer la convention instituant l'indemnisation de la commune.

Cette situation est en voie de régularisation.

### **10. Questions diverses, des élus et du public**

**Plaque d'amiante au Paquis** ; un dépôt de plainte a été fait à la gendarmerie.

Nous vérifierons si l'assurance de la commune ne couvre pas ce type de vandalisme.

### **Opération brioche de l'Adapei**

Elle se déroulera du 5 au 8 octobre 2016. La commune s'associera à cette opération. La formule des inscriptions semble donner satisfaction, elle sera reconduite accompagnée d'une information.

### **Mise à jour du cadastre**

Des géomètres du cadastre seront présents sur le territoire de la commune de juin à octobre

### **Information festival Sud Territoire**

Un concert se déroulera à Brebotte le dimanche 4 septembre en fin d'après-midi.

### **Téléphonie mobile**

Une nouvelle fois ce sujet a été évoqué, cette situation est anormale et d' injustice criante.

Fin de réunion à 21h 10

### **Eléments nouveaux depuis la mi-juin :**

#### **Batiment Eglise**

Une rencontre s'est déroulée entre les commnes de Brebotte, Bretagne et des responsables de la commission économique de la paroisse Saint Francois d'Assise. On été évoqué une possible restauration intérieure du bâtiment église. Un accord est intervenu pour l'organisation d'une réunion publique sur ce sujet en septembre/octobre. Seront invités les habitants de Brebotte et Bretagne et les responsales de la paroisse, pour venir discuter d'un tel projet. Des éléments concernant les travaux et les coûts seront réunis pour cette réunion.

#### **Café du Canal**

Un comité de pilotage est en voie de constitution dans le cadre de la Communauté de Communes Sud Territoire, au sujet du café du Canal de Brebotte. Il s'agit de mettre au

point le projet dont l'esprit a été défini (chambres d'hôtes, gîtes et restauration) pour une réalisation en 2017.

**Rencontre avec les responsables des routes du Conseil Départemental.**

Il s'agissait de faire un point sécuritaire au sujet de la route entre Brebotte et Grosne. Le vice président du Conseil Départemental a demandé qu'une glissière de sécurité soit mise en place pour la rentrée scolaire. Ont été évoqués les écoulements des eaux sur le même secteur. Une visite du parking départemental lié à la vélo route a été réalisée pour mettre en évidence l'entretien de ce site lié aux loisirs et au tourisme.